

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

MARDI 28 JUIN 2022 à 17 HEURES 30
120 ROUTE D'UZES PROLONGEE
30500 SAINT-AMBROIX

ATTENTION
Horaire modifié,
avancé d'1/2 h

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention d'application de la Charte du Parc National des Cévennes pour la période 2022-2028
- Désignation d'un nouveau délégué pour la SPL30
- Adhésion à l'agence technique départementale du Gard

RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du document unique
- Convention de mise à disposition d'un agent du Département en qualité de conseillère en insertion socio-professionnelle et accès aux droits
- Protocole des congés et autorisations spéciales d'absence
- Protocole d'expérimentation du télétravail

FINANCES

- Mise en non-valeur de produits irrécouvrables
- Adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023
- Décision Modificative N°2
- Subventions politique de la ville
- Subventions complémentaires animation
- Garantie d'emprunt

ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES

- Demande de subvention pour la Maison des Familles
- Demande de subvention complémentaire pour la crèche de Méjannes le Clap
- Modification des conventions d'objectifs avec les crèches

ENVIRONNEMENT

- Convention avec le SICTOBA pour la collecte du verre
- Actions d'éducation à l'environnement – demande de subvention

MOBILITES

- Lancement d'études de faisabilité pré-opérationnelle pour les plateformes d'échange multimodal de Bessèges et St Ambroix et demandes de subventions

Informations diverses

Projet Alimentaire Territorial

Organisation des services

Désignation de Monsieur Denis GUILLAUME conseiller communautaire en tant que délégué général pour l'organisation du festival du livre

DECISION N°5-2022:

avenants aux marchés de travaux de la crèche de St Ambroix (lots 1-2-3)

Dispositions dérogatoires prolongées

Loi Vigilance Sanitaire promulguée le 10 novembre 2021

La quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls présents.

Les membres du conseil communautaire peuvent disposer de deux pouvoirs.

Il vous est demandé de confirmer votre présence afin de faire le décompte prévisionnel du quorum, et de préciser les pouvoirs donnés.

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame BASTIDE Bérengère, en charge du suivi du dossier, au 04.66.83.77.90. Merci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN



Pièces Jointes :

Note de synthèse

Annexes :

Convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes

Convention pluriannuelle avec l'Agence Technique Départementale

Document Unique

Protocole des congés et autorisations d'absences

Protocole expérimentation du télétravail